

**Procès-verbal de l’assemblée générale constitutive**

**du 13/12/2016**

Le 13/12/2016 à 17 heures, les fondatrices de l’association PLURI-SANTE 46 se sont réunies en assemblée générale constitutive au cabinet pluridisciplinaire de santé sis au 117 allée des Rimades, Pradines.

Etaient présentes les personnes suivantes :

* *Vanessa CALAS*
* *Jocelyne PREVOST*
* *Valériane TIMMER*

Excusé :

* Ludovic ANNES, propriétaire et membre de droit

*Vanessa CALAS* est nommée présidente de séance ;

*Valériane TIMMER* est nommée secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l’association et l’état des actes passés pour le compte de l’association en formation.

Puis elle rappelle que l’assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur **l’ordre du jour suivant** :

* Présentation du projet d'association ;
* Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
* Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
* Désignation des commissaires aux comptes [le cas échéant] ;
* Détermination du montant initial des cotisations ;
* Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
* Autres sujets divers.

Après débat entre les membres *[préciser si besoin la teneur des propos]*, la présidente de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

* Lecture et adoption des statuts
* L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
* [signaler les modifications éventuelles apportées].
* Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

**1ère délibération :** L’assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**2ème délibération :** L’assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau  et du Conseil d’administration :

- **PRESIDENTE**:

CALAS Vanessa, nationalité française, Cournou La Bouyssette 46140 St Vincent Rive d’Olt, thérapeute familiale.

- **TRESORIERE**:

PREVOST Jocelyne, nationalité française, place du Couderc 46090 Pradines, réflexologue plantaire.

- **SECRETAIRE** :

TIMMER Valériane, nationalité française, chemin de cabridelle 46000 Cahors, psychologue clinicienne.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l’assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos fin décembre 2017.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions

**Détermination du montant des adhésions**

L'assemblée fixe l’adhésion annuelle à 20 euros*.*

**Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.**

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Vanessa CALAS aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres*.*

 A Pradines, le 13 décembre 2016

Signatures

*[noms et qualités des personnes au sein de l'association]*